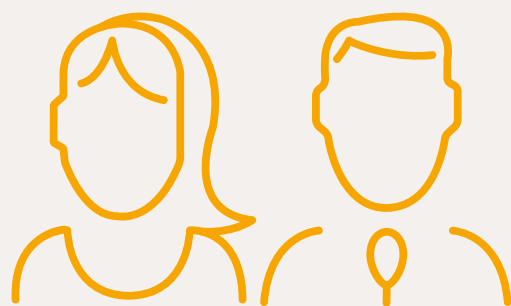


LE RÉGIME AGIRC-ARRCO AU 1^{ER} JANVIER 2019

Ce qui change pour les actifs



- Pour 80 % des actifs, la conversion est transparente
- Une stricte conversion des droits acquis
- Un double affichage des points durant la période de transition
- Une simplification de la feuille de paie

UN SEUL COMPTE DE POINTS RETRAITE

Chaque salarié sera titulaire d'un seul compte de points, régi par les règles suivantes :

- Les points déjà acquis seront convertis en points « régime Agirc-Arrco »
- Le coefficient de conversion est fixe
- L'ensemble des points sera converti en une seule fois
- Tous les points du nouveau régime auront la même valeur
- La valeur du point du nouveau régime sera déterminée au 1^{er} novembre de chaque année

LA RÈGLE DE CONVERSION DES POINTS

La valeur du point Agirc-Arrco retenue est la valeur du point Arrco.

Conversion des points Arrco

- Nombre de points Arrco inchangé

$$\text{Nombre de points Arrco} = \text{Nombre de points Agirc-Arrco}$$

Conversion des points Agirc

- Calcul du coefficient de conversion (C) des points Agirc

$$C = \frac{0,4352 \text{ (valeur du point Agirc)}}{1,2513 \text{ (valeur du point Arrco)}} = 0,347798289$$

- Calcul de conversion des points Agirc

$$\text{Nombre de points Agirc} \times 0,347798289 = \text{Nombre de points Agirc-Arrco}$$

Montant de la retraite Agirc-Arrco

- Formule de calcul du montant de la retraite complémentaire inchangée

$$\text{Nombre de points Agirc-Arrco} \times \text{Valeur du point Agirc-Arrco} = \text{Montant retraite Agirc-Arrco}$$



malakoff médéric

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE